

**Procès-verbal de la séance du  
Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle  
du 1<sup>er</sup> octobre 2013**

Présidence	M. Daniel Gallay, Président	
Secrétaire	Mme Géraldine Boulenaz	
Scrutateurs	Mme Danièle André – M. Sébastien Carnal	
CODIR	3 Présents	Mme Ruey-Ray – Mme Gallay – M. Mühlemann
	2 Excusés	M. Barras – M. Bilardo

Ouverture de l'assemblée à 20H05

Le président propose la modification suivante à l'ordre du jour :

Insertion au point 9                      soumission des soldes à l'AVS  
Le point 10 devient                      divers et propositions individuelles  
Modification acceptée à l'unanimité

Ordre du jour

1. Accueil, ouverture de l'assemblée
2. Contrôle des présences
3. Assermentation des membres du Conseil Intercommunal
4. Communication des membres du Comité de Direction
5. Préavis n°02/2013 – Budget 2014
6. Préavis n°05/2013 – Fixation du plafond d'endettement de l'association
7. Préavis n°06/2013 – Compétence du Comité de Direction en matière de dépenses hors budget
8. Préavis n°07/2013 – Rétribution du Conseil Intercommunal, du Comité de Direction et de la Commission de Gestion et Finances pour la législature 2011-216
9. Soumission des soldes à l'AVS
10. Divers et propositions individuelles

**1) Accueil, ouverture de l'assemblée**

Le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'assemblée à 20H05.

Il remercie chaleureusement le Commandant Corthésy pour l'organisation de la visite de la caserne en ouverture de cette assemblée.

## 2) Contrôle des présences

Appel

17 communes présentes      Arnex-sur-Nyon – Arzier-Le Muids – Borex – Chésereux  
– Crans-Céligny – Crassier – Duillier – Eysins – Genolier – Gingins – Givrins – Grens –  
La Rippe – Nyon – Prangins – St.-Cergue – Trélex.

1 commune excusée      Signy-Avenex

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

## 3) Assermentation des membres du Conseil Intercommunal

5 membres sont assermentés

Mme De Coulon Sandrine – Arnex-sur-Nyon

M. Vuille Jean-Pierre – Arzier-Le Muids

M. Haessler Victor - Chésereux

M. Dupertuis Claude – Nyon

M. Perret Cyril – Prangins

## 4) Communication des membres du Comité de Direction

Madame Elisabeth Ruey-Ray, Présidente, informe l'assemblée que le CODIR se réunira en séance le 02 octobre 2013.

## 5) Préavis n° 02/2013 – Budget 2014

Monsieur Jean-Luc Failletaz, président de la commission de gestion et finances et rapporteur donne lecture du rapport qui recommande au Conseil Intercommunal l'adoption du préavis tel que présenté.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main levée :

Oui le rapport de la Commission de gestion et finances, attendu que cet objet a régulièrement été porté à l'ordre du jour le Conseil Intercommunal décide :

- **D'adopter le budget 2014 de l'Association Intercommunale SDIS Nyon-Dôle**

**Résultat du vote :      accepté à l'unanimité**

## **6) Préavis n° 05/2013 - Fixation du plafond d'endettement de l'association**

Monsieur Jean-Luc Failletaz, président de la commission de gestion et finances et rapporteur donne lecture du rapport qui recommande au Conseil Intercommunal l'adoption du préavis tel que présenté.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main levée :

Où le rapport de la Commission de gestion et finances, attendu que cet objet a régulièrement été porté à l'ordre du jour le Conseil Intercommunal décide :

- **De fixer le plafond d'endettement de l'association à Frs 2'000'000.- pour la suite de la législature 2011-2016 et jusqu'à la fin de l'année 2016.**

**Résultat du vote :      accepté à l'unanimité**

## **7) Préavis n° 06/2013 - Compétence du Comité de Direction en matière de dépenses hors budget**

Monsieur Jean-Luc Failletaz, président de la commission de gestion et finances et rapporteur donne lecture du rapport qui recommande au Conseil Intercommunal l'adoption du préavis tel que présenté.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main levée :

Où le rapport de la Commission de gestion et finances, attendu que cet objet a régulièrement été porté à l'ordre du jour le Conseil Intercommunal décide :

- **D'accorder une autorisation de dépenser jusqu'à Frs 50'000.- par cas en dehors du cadre budgétaire au comité de direction de l'association SDIS Nyon-Dôle, pour la suite de la législature 2011-2016 et jusqu'à la fin de l'année 2016.**

**Résultat du vote :      accepté à l'unanimité**

## **8) Préavis n° 07/2013 - Rétributions du Conseil intercommunal, du Comité de Direction et la Commission de Gestion et Finances pour la législature 2011-2016**

Monsieur Jean-Luc Failletaz, président de la commission de gestion et finances et rapporteur donne lecture du rapport qui recommande au Conseil Intercommunal l'adoption du préavis tel que présenté.

La parole n'est pas demandée le Président passe au vote à main levée:

Oui le rapport de la Commission de gestion et finances, attendu que cet objet a régulièrement été porté à l'ordre du jour le Conseil Intercommunal décide :

- **D'accorder jusqu'à la fin de la législature, les montants de jetons de présence suivant :**

Conseil intercommunal	50.- par séance	Chiffre budgétaire : 658-3003-02
Président du conseil intercommunal	600.- par année	Chiffre budgétaire : 658-3003-02
Secrétaire du conseil intercommunal	800.- par année	Chiffre budgétaire : 658-3003-02
Comité de direction	80.- par séance	Chiffre budgétaire : 658-3003-03
Président du CODIR	1200.- par année	Chiffre budgétaire : 658-3003-03
Secrétaire du CODIR	3000.- par année	Chiffre budgétaire : 658-3003-03
Commission de gestion et finances	50.- par séance	Chiffre budgétaire : 658-3003-04
Rapport de commission	100.- pour auteur	Chiffre budgétaire : 658-3003-04

**Résultat du vote : accepté à l'unanimité**

## 9) Soumission des soldes à l'AVS

Mme Ruey-Ray informe l'assemblée qu'à partir de l'année 2013 les soldes des pompiers devront obligatoirement être soumises à l'AVS.

La Fédération Vaudoise des sapeurs pompiers recommande de proposer aux communes et aux Conseils Intercommunaux de prendre en charge l'entier de ces charges, afin d'encourager et reconnaître l'engagement des pompiers envers la collectivité.

Cette charge en ce qui nous concerne représente un montant estimé à Frs. 45'000.- par an, qui n'a pas été porté au budget 2014 et correspond à Frs. 1.- supplémentaire par habitant.

Le commandant Corthésy explique qu'il y a deux catégories de traitement dans le domaine des sapeurs pompiers.

Tout ce qui relève des interventions, des gardes et de la formation est considéré comme solde.

Toute autre fonction est considérée comme indemnité

Monsieur Galibourg - St.-Cergue, demande si il y a une distinction de solde entre les pompiers standard et les porteurs de masque.

Le commandant Corthésy précise que pour les porteurs de masque il n'y a pas d'exception.

Monsieur Althaus - Arzier-Le Muids précise qu'il faut que se soit le Conseil Intercommunal qui traite ce sujet et non les communes individuellement, il demande également qu'il soit demandé à l'ECA de ne plus écrire aux communes mais de s'adresser directement au Conseil Intercommunal.

